

**AVIS PUBLIC**  
**PROMULGATION DE RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 224-1-2016**

---

**PRENEZ AVIS QUE :**

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la **séance ordinaire du 2 février 2016**, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 224-1-2016** Règlement amendant le règlement numéro 224-2015 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

La Commission municipale du Québec a approuvé le 2 février 2016 par résolution, le règlement numéro 224-1-2016 de la Ville de L'Assomption.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau de la greffière situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, aux heures régulières de bureau.

Le règlement ci-dessus mentionné entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, le 16 février 2016.

Chantal Bédard  
Greffière de la Ville